

21.09.2004 - 11:12 Uhr

La Confédération néglige ses obligations dans le secteur des transports: La politique des transports victime d'une politique financière bricolée

Altdorf (ots) -

Plutôt que de mener une politique des transports active, la Confédération se contente actuellement d'une politique financière bricolée à la va-vite. L'Initiative des Alpes ne peut l'accepter. Elle demande que les priorités aillent clairement aux modes de transport respectueux de l'environnement et à l'assujettissement des véhicules de livraison à la RPLP, ainsi qu'à l'introduction d'une bourse du transit alpin, d'un système de «road pricing» et d'une taxe sur le CO₂.

Tout porte à croire que la Confédération a renoncé à mener une politique des transports active. Les finances monopolisent le cœur des débats politiques. Dans un contexte de dépenses frénétiques, cette politique purement monétaire est de plus en plus déconcertante. Si, de lavis du Conseil fédéral, les nouveaux tunnels ferroviaires du Lötschberg, du Gothard et du Ceneri pourront être mis en service plus ou moins dans les délais, tous les autres grands projets financés par le fonds ad hoc (FinTP) subiront des retards de l'ordre de six à huit ans. L'élimination des goulots de détrangement sur les lignes d'accès aux NLFA est totalement remise en question. Les programmes d'allègement de la Confédération entraînent aussi une réduction du mandat de prestations des chemins de fer, à tel point que les CFF en sont pratiquement réduits à préserver la substance de leur offre. La frénésie des économies va si loin que même des désinvestissements sont envisagés. Concrètement, certaines lignes ferroviaires – par exemple des lignes parallèles à de nouvelles infrastructures – pourraient être fermées et démantelées. En même temps, les compagnies ferroviaires se plaignent de ne plus pouvoir supporter les charges financières qui leur sont imposées du fait de l'insuffisance des conditions cadres de la politique des transports. Manifestement, la Confédération considère qu'il s'agit là d'une situation inévitable, donc ne pouvant être remise en question. Ce n'est pas avec une telle politique financière que les problèmes de trafic actuels et surtout futurs pourront être résolus. Pire encore: cette politique compromet le transfert de la route au rail et la rentabilité des NLFA, tout en dégradant les conditions cadres pour les transports publics.

Agir de façon offensive L'Initiative des Alpes demande que la Confédération revienne à une politique des transports active. Elle doit cesser de faire du bricolage financier pour s'attaquer aux problèmes de manière offensive. Les priorités doivent aller clairement à l'assujettissement des véhicules de livraison à la RPLP, à l'introduction d'une bourse du transit alpin pour le transfert modal du trafic de transit, à l'imputation des coûts externes dans le transport des personnes et à la mise en place d'un système de «road pricing». A elles seules, ces mesures déchargeront le budget fédéral de plusieurs centaines de millions de francs. Dans le cadre de la politique climatique, il s'agit d'imposer sérieusement le dossier de la taxe sur le CO₂, taxe qui aura pour avantage annexe d'augmenter la marge de manœuvre tarifaire des chemins de fer. Or, l'actuelle politique fédérale va dans une toute autre direction. Avec le projet «dopo Avanti», la Confédération propose d'assurer le financement futur de la construction routière sur le dos des transports publics. L'Initiative des Alpes exhorte la Confédération à donner clairement la priorité aux modes de transport

respectueux de l'environnement, plutôt que de poursuivre cette politique ruineuse privilégiant la route. Le dernier numéro du journal «échos», qui vient de paraître, fournit de plus amples informations sur les intentions des stratèges financiers de la Confédération.

Altdorf, 21.9.04

Pour toute question: Alf Arnold, directeur, tél. 041 870 97 85 ou 079 711 57 13

D'autres informations sur: www.initiative-des-alpes.ch

Alpen-Initiative

Alf Arnold

Tel. +41/41 870'97'89

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002430/100479740> abgerufen werden.